

# Foire aux Questions

Important : Les mesures aux frontières actuellement mises en place pour empêcher la propagation de la COVID-19 seront levées à compter du 29 avril 2023.

Les personnes entrant au Japon le 29 avril 2023 ou après cette date ne seront plus tenues de présenter un certificat de vaccination ou une attestation de test PCR négatif.

## Q1. Quelles sont les mesures mises en place au Japon ?

Jusqu'au **28 avril inclus**, les visiteurs de courte durée doivent respecter présenter un certificat de vaccination (2 doses + 1 dose de rappel), ou à défaut, une une attestation de test CT-PCR négatif.

A **compter du 29 avril**, les personnes arrivant au Japon à cette date ou après ne seront plus tenues de présenter un certificat de vaccination ou une attestation de test PCR négatif pour entrer sur le territoire japonais. L'utilisation du Visit Japan Web reste toutefois recommandé pour enregistrer les informations demandées par l'immigration et la douane pour une vérification plus rapide à l'arrivée. Vérifiez les étapes [ici](#).

Il est par ailleurs recommandé de souscrire une assurance de voyage couvrant les frais de santé.

## Q2. Les frontières ont-elles « totalement » rouvert aux touristes ?

Le **11 octobre**, le Japon a remis en place les exemptions pré-covid de visa. Les ressortissants de 68 pays -dont la France, la Belgique, la Suisse et le Luxembourg peuvent à nouveau voyager au Japon et **à compter du 29 avril**, plus aucun justificatif (certificat de vaccination ou attestation de test PCR négatif) ne sera demandé. Il est dorénavant possible de se rendre au Japon sans restriction d'entrée.

L'utilisation du Visit Japan Web reste toutefois recommandé pour enregistrer les informations demandées par l'immigration et la douane pour une vérification plus rapide à l'arrivée. Vérifiez les étapes [ici](#).

Il est par ailleurs recommandé de souscrire une assurance de voyage couvrant les frais de santé.

### Q3. Je ne suis vacciné ou je n'ai pas reçu ma dose de rappel car j'ai attrapé la Covid, puis-je aller au Japon ?

A compter du **29 avril 2023**, les personnes entrant au Japon à cette date ou après ne seront plus tenues de présenter un certificat de vaccination valide ou une attestation de test PCR négatif. Les personnes non vaccinées peuvent donc se rendre au Japon sans avoir à réaliser un test PCR.

N'hésitez pas à parcourir nos récentes publications sur Facebook et Instagram ou à consultez notre site web pour commencer à préparer votre prochain voyage 😊 !

- Site officiel : <https://www.japan.travel/fr/fr/>
- Facebook : <https://www.facebook.com/DecouvrirleJapon>
- Instagram : <https://www.instagram.com/visitjapanfr/>